

DROITS DES LESBIENNES ET DES GAYS DANS LE MONDE

ILGA, Association Internationale des lesbiennes, des Gays, des personnes Bisexuelles, Trans et Intersexuelles

MAI 2011

PERSÉCUTION

Peine de mort
5 pays et plusieurs régions du Nigeria et de la Somalie
Peines de prison/Châtiments corporels
76 pays et 5 entités*

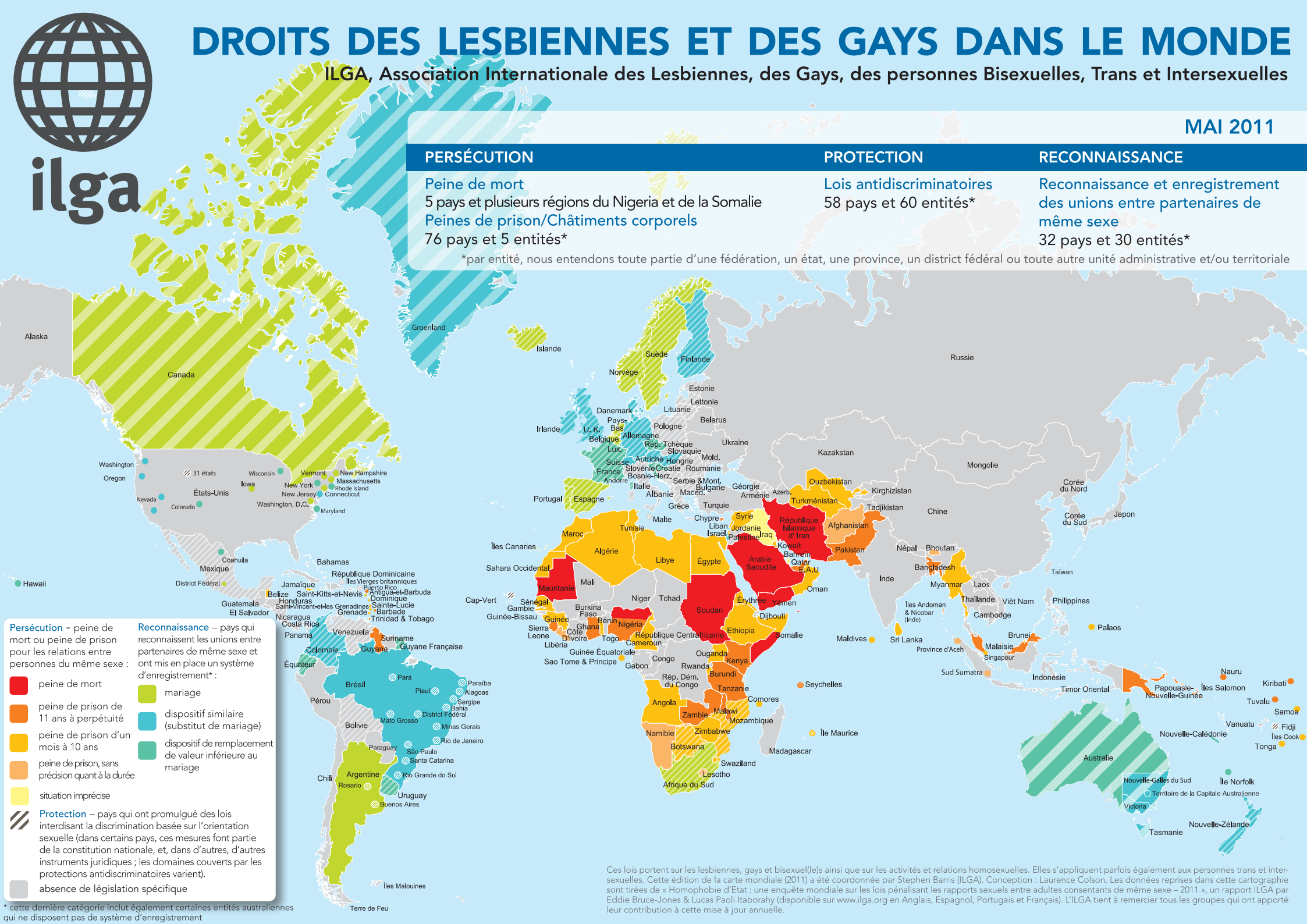
PROTECTION

Lois antidiscriminatoires
58 pays et 60 entités*

RECONNAISSANCE

Reconnaissance et enregistrement
des unions entre partenaires de
même sexe
32 pays et 30 entités*

*par entité, nous entendons toute partie d'une fédération, un état, une province, un district fédéral ou toute autre unité administrative et/ou territoriale



Persécution - peine de mort ou peine de prison pour les relations entre personnes du même sexe :

- peine de mort
- peine de prison de 11 ans à perpétuité
- peine de prison d'un mois à 10 ans
- peine de prison, sans précision quant à la durée
- situation imprécise

Reconnaissance – pays qui reconnaissent les unions entre partenaires de même sexe et ont mis en place un système d'enregistrement* :

- mariage
- dispositif similaire (substitut de mariage)
- dispositif de remplacement de valeur inférieure au mariage

Protection – pays qui ont promulgué des lois interdisant la discrimination basée sur l'orientation sexuelle (dans certains pays, ces mesures font partie de la constitution nationale, et, dans d'autres, d'autres instruments juridiques ; les domaines couverts par les protections antidiscriminatoires varient).

- absence de législation spécifique

Ces lois portent sur les lesbiennes, gays et bisexuel(le)s ainsi que sur les activités et relations homosexuelles. Elles s'appliquent parfois également aux personnes trans et intersexuelles. Cette édition de la carte mondiale (2011) a été coordonnée par Stephen Barris (ILGA). Conception : Laurence Colson. Les données reprises dans cette cartographie sont tirées de « Homophobie d'Etat : une enquête mondiale sur les lois pénalisant les rapports sexuels entre adultes consentants de même sexe – 2011 », un rapport ILGA par Eddie Bruce-Jones & Lucas Paoli Itaborahy (disponible sur www.ilga.org en Anglais, Espagnol, Portugais et Français). L'ILGA tient à remercier tous les groupes qui ont apporté leur contribution à cette mise à jour annuelle.

* cette dernière catégorie inclut également certaines entités australiennes qui ne disposent pas de système d'enregistrement